

ANNEXE à l'arrêté du 16 janvier 1871.

TABLEAU A.

ÉTAT des dépenses de matériel à faire dans les Etablissements français de Tahiti, pour le compte de l'État, pendant le 1^{er} semestre 1871.

NATURE DES DÉPENSES	CREDITS alloués pour l'exercice 1871	OBSERVATIONS
ARTICLE 1^{er}. — SERVICES CIVILS.		
Travaux des ports et rades	4,500 »	
Édifices civils	5,000 »	
Total de l'Article 1 ^{er}	6,500 »	
ARTICLE 2. — SERVICES MILITAIRES.		
<i>Artillerie.</i>		
Bâtiments (Constructions neuves.. 400 » militaires (Entretien et réparations 420 »	520 »	
Mobilier (Constructions neuves.. » » des ateliers) Entretien et réparations 360 »	360 »	
Matériel (Constructions neuves.. » » d'artillerie) Entretien et réparations 4,270 »	4,270 (a)	
Approvisionnements généraux	3,000 (b)	
Service général	1,800 (c)	
Transports par terre et par eau	4,600 (d)	
	48,550 »	
<i>Génie</i>		
Fortifica- (Entretien et réparations 500 » tions (Frais de magasin	250 »	
Bâtiments (Entretien et réparations 2,750 » militaires (Dépenses annuelles... 4,250 » (Frais de bureau..... 250 »	4,250 »	
	5,000 »	
Total de l'Article 2	23,550 »	
ARTICLE 3. — DÉPENSES DIVERSES ET D'INTÉRÊT GÉNÉRAL		
Loyers et ameublements	2,500 »	
Frais d'impression et de reliure, achat de registres, affiches et publications, abonnements aux journaux et recueils administratifs, achats de livres, souscriptions, etc...	250 »	
Frais de justice et de procédure (taxe de témoins, transports, frais d'expertises, etc.)	250 »	
	3,000 »	
Total de l'Article 3	3,000 »	
RÉCAPITULATION		
Article 1 ^{er} . — Services civils	6,500 »	
— 2. — Services militaires	23,550 »	
— 3. — Dépenses diverses	3,000 »	
Total	33,050 »	
<p>ARRÊTÉ le présent état, pour les dépenses du Chapitre XXII, 1^{er} semestre 1871, à la somme de trente-trois mille cinquante francs.</p> <p align="right">Papeete, le 16 janvier 1871. L'Ordonnateur p. i., Signé : G. MAURICE.</p>		
<p>Vu et approuvé, pour être annexé à notre arrêté de ce jour :</p> <p align="center">Le Commandant Commissaire de la République, Signé : DE JOUSLARD.</p>		

(a) Cette somme donne, pour l'année, 2,540 fr. Pour 1870, il n'avait été prévu que 4,500 fr. Cette augmentation provient en majeure partie de ce que le garde d'artillerie payé au Personnel a été remplacé par un chef armurier auquel il est payé une solde de 3 fr. 40 par journée de travail au titre du Matériel.

(b) Achat de bois et de tôle commandé en 1870.

(c) Cette somme donne, pour l'année, 3,600 fr. La dépense prévue pour 1870 était de 3,000 fr. L'augmentation provient de la nécessité de pourvoir au gardiennage du fort du mont Farere nouvellement construit.

(d) Cette somme donne, pour l'année, 23,200 fr. Cette augmentation provient de ce que les travaux du Génie et des Ponts et Chaussées étant suspendus, il n'y a pas lieu de compter sur les occasions qui viennent en atténuation des dépenses pendant l'année.